

## PREMIERE COMMUNION

Dimanche 31 mai 2026 à 11h15

Fête de la Sainte Trinité

(*Date limite d'inscription samedi 10 mars 2026*)

### 1. Préparation

Monsieur le chanoine Despaigne assurera la préparation des enfants à la Maison Saint-Vincent-de-Paul (47 avenue de l'Abreuvoir à Marly-le-Roi) :

- **samedi 28 mars et samedi 11 avril 2026 de 14h30 à 16h30.**
- **récollection : samedi 30 mai de 10h à 16h (fin à l'église,** apporter un pique-nique).

Nous insistons sur la ponctualité et l'assiduité des enfants à ces trois réunions, et comptons sur votre aide pour qu'ils apprennent le mieux possible les prières et chants demandés lors de la première réunion. Nous vous demandons de veiller à ce qu'ils se confessent pour la première fois un mois avant la cérémonie, les chanoines les confesseront de nouveau la veille.

Nous vous remercions de veiller également à ce qu'ils se préparent dans le recueillement à ce grand évènement, notamment à l'aide du livret que nous leur distribuerons dès la première réunion.

N'oubliez pas d'apporter le livret de famille catholique le samedi 30 mai au plus tard afin que la Première Communion de votre enfant puisse y être mentionnée.

### 2. Cérémonie

Le dimanche 31 mai 2026, les enfants devront être à l'église dès 11h, dans la tenue demandée :

- Pour les filles : robe blanche et petite couronne de fleurs blanches, chaussures blanches (prêt possible).
- Pour les garçons : chemise blanche, et soit bermuda blanc et chaussures blanches en cuir (prêt du bermuda et des chaussures blanches possible) soit pantalon citadin gris et chaussures de ville en cuir habillées.

Ils trouveront à leur place un livret de cérémonie qui leur permettra de suivre la messe.

Nous vous informons que nous leur demanderons de revenir le jour de la **Fête Dieu**, le **dimanche 7 juin 2026**, pour prendre place dans la procession en fin d'après-midi. Rendez-vous à l'église Saint-Louis du Port-Marly à 16h30.

### 3. Documents

L'inscription de votre enfant se fera uniquement en ligne sur le site de la Chapellenie :

[icrspfrance.fr/apostolats/port-marly](http://icrspfrance.fr/apostolats/port-marly) avant le **samedi 10 mars 2026**, comprenant :

- une participation, facultative en cas de difficultés, de 15 € par enfant afin de couvrir les différents frais.
- le **certificat de baptême doit être de moins de trois mois (pas de photocopie du livret de famille catholique)** et doit être demandé par écrit à la paroisse de baptême, en leur joignant une enveloppe affranchie avec votre adresse. Si votre enfant a été baptisé à la Chapellenie, la demande est tolérée par mail à [secretariat.pm@icrsp.org](mailto:secretariat.pm@icrsp.org).

En cas d'urgence uniquement (absence ou difficultés de dernière minute) contactez Madame Saglio au 06 88 95 84 13, sinon privilégiez les mails [portmarlyceremonies@gmail.com](mailto:portmarlyceremonies@gmail.com).